

Rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) "Les conditions de financement des établissements publics de santé auprès du secteur bancaire", mars 2013

29/03/2013

Consulter ici le rapport de l'IGF, "Les conditions de financement des établissements publics de santé auprès du secteur bancaire", mars 2013

Essentiellement détenu par des banques nationales, « *l'encours de prêts de moyen et long terme des hôpitaux a quasiment triplé entre 2003 et 2011, passant de 9 Md€ à plus de 24 Md€* ». La première partie du rapport porte sur le « *financement de court terme à travers les lignes de trésorerie* », et met en lumière les réticences des établissements, notamment liées au « *renforcement des règles prudentielles* » et « *l'apparition d'incidents de paiement* ». Sept propositions sont formulées sur ce point, portant sur la mise en place d'un « *plan de trésorerie prévisionnel* » validé semestriellement par les ARS, ou la mise en place d'un « *fonds de roulement de sécurité* ». La seconde partie de ce rapport traite des « *emprunts bancaires de moyen et long terme* », et souligne que les banques se montrent prudentes dans le financement du secteur public hospitalier, du fait du « *risque hospitalier qui se dégrade* » et qui se « *dissocie des collectivités locales* ». Le rapport préconise la mise en place d'un « *dispositif efficace de prévention et de traitement des incidents de paiement* », ainsi que d'un « *dispositif généralisé d'autorisation préalable de recours à l'emprunt* » par l'ARS.